

# I REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (ROI)



**Règlement d'ordre intérieur ROI à faire signer par vous et votre enfant (il sera considéré comme accepté et signé en cochant la case "d'acceptation" sur la fiche d'inscription en ligne):**

Les ateliers et cours ne sont pas une "garderie".

L'élève s'engage à être assidu. Précisément sur le fait de respecter les horaires des cours/du stage. Il se doit de prévenir le professeur en cas de retard ou d'absence.(message Whatsapp en MP)

Lorsqu'il s'est engagé à participer au spectacle, événement ou l'exposition de fin d'année, dont la date sera communiquée suffisamment à l'avance, il ne peut se désister.

PANDATTITUDE décline toute responsabilité sur la perte des objets personnels des élèves dans la salle de cours ou sur le lieu de la représentation.

Les T-shirt "Pandattitude" et autre matériel de travail seront proposés lors de l'inscription pour ceux qui le désirent. (commande sur le site)

L'élève apporte ses carnet et lutin« Pandattitude » ainsi que sont propre matériel à tous les cours.

L'élève s'engage à respecter le local d'activité et à respecter les autres cours qui sont donnés avant ou après (pas de sorties ou entrées bruyantes en courant).

L'élève prends ses précautions pour se rendre aux toilettes avant ou après (les toilettes dans le couloir), et à boire de l'eau surtout s'il enchaîne le cours avec un autre.

PANDATTITUDE NE PREND PAS en charge les élèves DEPOSES TROP TÔT ou que l'on vient rechercher trop tard !

Toute dégradation même involontaire (mobilier, locaux, accessoires) sera à son entière charge pour la restitution ou la remise en état de ce qui a été dégradé.

L'élève s'engage à respecter ses camarades et son professeur et l'assistante (pas de moquerie, pas de jugement, pas de violence).

En cas de récidive de comportement inadaptes aux cours/ateliers et après un 1er courrier adressé aux parents, Pandattitude se réserve le droit d'exclure cet élève. Cette mesure peut devenir définitive.

## ENGAGEMENT professeur/animateur :

Le professeur/animateur est garant du bon fonctionnement au sein des ateliers et stages et il se doit de répondre aux attentes de ses élèves sur le travail ou présentations de fin d'année ou exposition "vernissage".

Il s'engage à suivre le programme pédagogique tout au long de l'année.

Il s'engage à respecter les horaires des cours. En cas d'absence, il sera remplacé par un autre intervenant, ou bien le cours sera reporté.

# I Termes et conditions d'inscription pour un abonnement annuel ou stage

Pour le bon fonctionnement des ateliers ou stage, nous devons respecter un certain nombre d'élèves. Si l'atelier ou stage devait être complet, nous pouvons envisager de dédoubler le groupe en 2 classes si le nombre minimal est suffisant (les informations seront donnée par message ou courrier pour proposer les nouveaux horaires).

L'atelier ou le stage ne peut se maintenir qu'à condition d'un nombre minimum de participants. Le cas échéans vous serez remboursé si l'atelier ou le stage est annulé.

Toute réservation est complète uniquement à partir soit : du versement complet effectué, preuve de prélèvement SEPA instauré, ou remise de tous les chèques effectuée.

L'atelier ou le stage commence précisément à l'heure indiquée (voir programme), aucune récupération ne pourra être réclamée en cas de retard de l'élève. Cependant, l'élève pourra récupérer son heure d'atelier lors d'une autre plage horaire à condition d'avoir signalé par message l'absence, au plus tard la veille.

Une fois l'inscription complétée, l'abonnement s'entend et est dû pour une durée d'une année scolaire (ou prorata du temps restant pour les inscriptions en cours d'année), et aucun remboursement ne sera effectué, sauf un cas de force majeure : maladie (fournir un certificat médical), mesures sanitaires ou autres imposant la fermeture des ateliers ou stages.

Date ..... Fait à .....